



**** Projet soumis à la décision de ,**

Monsieur Le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en son lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT qu'une dalle de béton sera coulée au niveau du N° 3 rue de l'Ecole à 7620 Wez,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés le 16/04/2025 entre 07h00 et 12h00

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A R R E T E :

Article 1 : Le mercredi 16/04/2025, de 07h00 à 12h00, la vitesse est réduite à 30 km/h, dans la rue de l'Ecole à 7620 WEZ.

Article 2 : Durant la même période, le stationnement est interdit face au N° 3 rue de l'Ecole à Wez sur une distance de 40 mètres, de chaque côté de la rue.

Article 3 : Pendant le temps strictement nécessaire, la rue de l'Ecole à Wez est fermée à la circulation à hauteur du N° 3. Une déviation est mise en place via la rue du Calvaire.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43 (30km) - E1 - C3 - F41 - F45

Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le 15.04.2025

